



# FCN

EXPERTISE  
AUDIT  
CONSEIL

## ORDRE NATIONAL DES MASSEURS KINESITHERAPEUTES

Siège Social

91 bis rue du Cherche midi  
75006 PARIS

### RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

**Exercice clos le 31 décembre 2021**

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 décembre 2021**

---

**ORDRE NATIONAL DES MASSEURS KINESITHERAPEUTES**

91 bis rue du Cherche midi  
75006 PARIS

Aux membres du Conseil National,

### **I. OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil National, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Ordre National des Masseurs Kinésithérapeutes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Ordre National des Masseurs Kinésithérapeutes à la fin de cet exercice.

### **II. FONDEMENT DE L'OPINION**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

### **III. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

#### **Appréciation comptable des cotisations**

En l'absence d'une véritable comptabilité auxiliaire des adhérents de l'Ordre, les cotisations à recevoir à la clôture de l'exercice font l'objet d'une évaluation sur la base des appels de cotisations émis au titre des années N-9 à N, pondérés d'un coefficient de recouvrabilité et diminués des cotisations effectivement encaissées sur ces mêmes périodes. Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues, telles que décrites aux points 1.2.7 et 2.18 de l'annexe aux comptes annuels, et sur la base des éléments disponibles, avons mis en œuvre des tests pour vérifier l'application de ces méthodes.

Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

#### **IV. VERIFICATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier général et dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil National.

#### **V. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LA GOUVERNANCE DE L'ORDRE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Ordre à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de dissoudre l'Ordre ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

## **VI. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'Ordre.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

**Fait à Paris,**

**FCN**  
*Commissaire aux Comptes*

**Serge FLOCH**  
*Associé*

**Pamela BONNET**  
*Associée*

## ANNEXE DU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

---

### *Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes*

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ✗ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ✗ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ✗ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ✗ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Ordre à poursuivre son exploitation.

Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- ✘ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

## COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2021

---

**ORDRE NATIONAL DES MASSEURS KINESITHERAPEUTES**

91 bis rue du Cherche midi  
75006 PARIS



## BILAN ACTIF

en Euros	31/12/2021			31/12/2020
	BRUT	AMORT. & DEPREC. (à déduire)	NET	NET
<b><u>ACTIF IMMOBILISE</u></b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	1 285 673	933 246	352 427	91 102
Immob. incorporelles en cours	187 936		187 936	187 936
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrain	11 432 705		11 432 705	11 087 683
Constructions	12 681 638	2 781 433	9 900 204	9 265 500
Installations techniques, matériel et outillage industriels	9 105 597	5 730 253	3 375 344	3 320 416
Immob. corporelles en cours	14 051		14 051	20 495
Avances et acomptes	41 257		41 257	181 126
<b>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</b>				
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations et créances rattachées	27 805		27 805	27 805
Autres titres immobilisés				
Autres	145 647		145 647	144 551
Prêts	7 743		7 743	7 743
<b>TOTAL I</b>	<b>34 930 051</b>	<b>9 444 932</b>	<b>25 485 119</b>	<b>24 334 358</b>
<b><u>ACTIF CIRCULANT</u></b>				
<b>Créances</b>				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 582 263		1 582 263	1 437 367
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	116 837		116 837	150 957
<b>Valeurs mobilières de placement</b>	618 087		618 087	617 536
<b>Instruments de trésorerie</b>				
<b>Disponibilités</b>	21 993 390		21 993 390	21 105 332
<b>Charges constatées d'avance</b>	356 651		356 651	468 466
<b>TOTAL II</b>	<b>24 667 229</b>		<b>24 667 229</b>	<b>23 779 657</b>
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion Actif (V)				
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>59 597 280</b>	<b>9 444 932</b>	<b>50 152 348</b>	<b>48 114 015</b>

## BILAN PASSIF

en Euros	31/12/2021	31/12/2020
<b><u>FONDS PROPRES</u></b>		
<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
<b>Ecarts de réévaluation</b>		
<b>Réserves</b>		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres	32 101 879	29 815 425
<b>Report à nouveau</b>		
<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>	2 424 171	2 286 455
<b>Situation nette (sous total)</b>	<b>34 526 051</b>	<b>32 101 879</b>
<b>Fonds propres consommables</b>		
<b>Subventions d'investissement</b>		
<b>Provisions réglementées</b>		
<b><u>TOTAL I</u></b>	<b>34 526 051</b>	<b>32 101 879</b>
<b><u>FONDS REPORTEES ET DEBIES</u></b>		
<b>Fonds reportés liés aux legs ou donations</b>		
<b>Fonds dédiés</b>		
<b><u>TOTAL II</u></b>		
<b><u>PROVISIONS</u></b>		
<b>Provisions pour risques</b>	167 539	133 118
<b>Provisions pour charges</b>		
<b><u>TOTAL III</u></b>	<b>167 539</b>	<b>133 118</b>
<b><u>DETTES</u></b>		
<b>Emprunts obligataires et assimilés</b>		
<b>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</b>	12 833 449	13 458 947
<b>Emprunts et dettes financières diverses</b>		
<b>Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés</b>	1 524 171	1 304 507
<b>Dettes des legs ou donations</b>		
<b>Dettes fiscales et sociales</b>	1 072 858	1 061 653
<b>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</b>	17 131	14 317
<b>Autres dettes</b>	10 441	39 594
<b>Instruments de trésorerie</b>		
<b>Produits constatés d'avance</b>	707	
<b><u>TOTAL IV</u></b>	<b>15 458 758</b>	<b>15 879 018</b>
<b>Ecarts de conversion Passif (V)</b>		
<b><u>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</u></b>	<b>50 152 348</b>	<b>48 114 015</b>

# **COMPTE DE RESULTAT**

**COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE  
DU 01/01/2021 AU 31/12/2021**

en Euros	31/12/2021 (12 mois)	31/12/2020 (12 mois)	VARIATIONS 2021 vs 2020	Δ %
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>				
<b>Cotisations</b>	21 968 496	21 401 322	567 173	3%
<b>Ventes de biens et services</b>				
Ventes de biens				
<i>dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de service				
<i>dont parrainages</i>				
<b>Produits de tiers financeurs</b>				
Concours publics et subventions d'exploitation				
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
<i>Dons manuels</i>				
<i>Mécénats</i>				
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>				
Contributions financières				
<b>Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges</b>	197 026	224 364	-27 338	-12%
<b>Utilisations des fonds dédiés</b>				
<b>Autres produits</b>	27 148	40 256	-13 108	-33%
<b>TOTAL I</b>	<b>22 192 670</b>	<b>21 665 943</b>	<b>526 727</b>	<b>2%</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	11 924 498	12 073 658	-149 159	-1%
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	594 442	539 994	54 448	10%
Salaires et traitements	4 423 314	4 121 910	301 404	7%
Charges sociales	1 545 728	1 476 526	69 202	5%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 055 217	971 920	83 296	9%
Dotations aux provisions	119 871	15 000	104 871	699%
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	3 070	5 716	-2 645	-46%
<b>TOTAL II</b>	<b>19 666 140</b>	<b>19 204 723</b>	<b>461 416</b>	<b>2%</b>
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>2 526 531</b>	<b>2 461 219</b>	<b>65 311</b>	<b>3%</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
De participation	110	110	0	0%
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	19 034	15 396	3 637	24%
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>TOTAL III</b>	<b>19 144</b>	<b>15 506</b>	<b>3 638</b>	<b>23%</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilés	155 161	163 275	-8 113	-5%
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>TOTAL IV</b>	<b>155 161</b>	<b>163 275</b>	<b>-8 113</b>	<b>-5%</b>
<b>2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>-136 017</b>	<b>-147 768</b>	<b>11 751</b>	<b>-8%</b>
<b>3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)</b>	<b>2 390 513</b>	<b>2 313 451</b>	<b>77 062</b>	<b>3%</b>

**COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE  
DU 01/01/2021 AU 31/12/2021**

en Euros	31/12/2021 (12 mois)	31/12/2020 (12 mois)	VARIATIONS 2021 vs 2020	Δ %
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>				
Sur opérations de gestion	57 525	97 708	-40 183	-41%
Sur opérations en capital		150	-150	-100%
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		211	-211	-100%
<b>TOTAL V</b>	<b>57 525</b>	<b>98 069</b>	<b>-40 544</b>	<b>-41%</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>				
Sur opérations de gestion	22 390	74 405	-52 015	-70%
Sur opérations en capital	861	50 661	-49 800	-98%
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	617		617	N/S
<b>TOTAL VI</b>	<b>23 868</b>	<b>125 066</b>	<b>-101 198</b>	<b>-81%</b>
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>	<b>33 658</b>	<b>-26 996</b>	<b>60 654</b>	<b>-225%</b>
<b>Participation des salariés aux résultats (VII)</b>				
<b>Impôts sur les bénéfices (VIII)</b>				
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)</b>	<b>22 269 340</b>	<b>21 779 519</b>	<b>489 821</b>	<b>2%</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)</b>	<b>19 845 168</b>	<b>19 493 064</b>	<b>352 105</b>	<b>2%</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>2 424 171</b>	<b>2 286 455</b>	<b>137 716</b>	<b>6%</b>

**CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE**

Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
<b>TOTAL</b>	0	0

**CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE**

Secours en nature		
Mises à disposition gratuites de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
<b>TOTAL</b>	0	0

# **ANNEXE**

## **PREAMBULE**

### **Description de l'objet de l'entité**

L'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes est un organisme privé chargé d'une mission de service public, institué par les articles L. 4321-13 et suivants du Code de la santé publique.

### **Nature et périmètre des activités**

L'ordre des masseurs-kinésithérapeutes veille au maintien des principes de moralité, de probité et de compétence indispensables à l'exercice de la masso-kinésithérapie et à l'observation, par tous ses membres, des droits, devoirs et obligations professionnels, ainsi que des règles édictées par le code de déontologie prévu à l'article L. 4321-21. Il contribue à promouvoir la santé publique et la qualité des soins.

Il assure la défense de l'honneur et de l'indépendance de la profession de masseur-kinésithérapeute.

Il peut organiser toute œuvre d'entraide au bénéfice de ses membres et de leurs ayants droit.

Il peut être consulté par le ministre chargé de la santé, notamment sur les questions relatives à l'exercice de la profession de masseur-kinésithérapeute.

### **Moyens mis en œuvre**

Les compétences sont réparties entre les différents niveaux de représentation territoriale : nationale, régionale ou interrégionale et départementale.

Pour remplir ses missions, chaque représentation s'appuie sur un Conseil d'élus et éventuellement sur une équipe de salariés permanents. Elle dispose d'un budget annuel principalement financé par les cotisations des masseurs kinésithérapeutes inscrits au tableau et rattachés au territoire dans lequel elle est implantée.

Pour assurer l'égalité territoriale du service public, le Conseil national de l'Ordre peut verser aux représentations locales une somme destinée à assurer une harmonisation de leurs charges sur le plan national.

L'exercice clos le 31/12/2021 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2020 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 50 152 348 euros.

Le résultat net comptable est un excédent de 2 424 171 euros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

## **1 PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES**

### **1.1 PRINCIPES GENERAUX**

#### **1.1.1 Référentiel comptable**

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le plan comptable général 2014-03, aux prescriptions du Code de commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par l'autorité des normes comptables.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en euros.

## 1.2 REGLES ET METHODES

### 1.2.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

La valeur brute des immobilisations correspond au coût d'acquisition des biens (prix d'achat et frais accessoires), ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés sur la durée normale d'utilisation des biens, à savoir :

Concessions, brevets, logiciels	: linéaire sur 1, 3, 4 ou 5 ans
Terrains	: non amortissables
Biens immobiliers non décomposables	: linéaire sur 7, 20 ou 40 ans
Biens immobiliers décomposables	
✕ Construction	: linéaire sur 30 ans
✕ Agencements	: linéaire sur 10 ou 15 ans
✕ Sols	: linéaire sur 15 ans
✕ Cloisons non modulables	: linéaire sur 20 ans
✕ Electricité	: linéaire sur 20 ans
✕ Peinture	: linéaire sur 15 ans
✕ Sanitaire, plâtrerie	: linéaire sur 20 ans
✕ Faux plafonds	: linéaire sur 20 ans
✕ Climatisation	: linéaire sur 20 ans
✕ Menuiserie	: linéaire sur 20 ans
Installations et agencements	: linéaire sur 7 ans
Matériel de bureau	: linéaire sur 3 ans
Matériel informatique	: linéaire sur 3, 4 ou 5 ans (linéaire 1 an si exercice d'une option d'achat suite à un contrat de LLD ou crédit-bail)
Mobilier	: linéaire sur 5 ou 10 ans

L'analyse des actifs immobiliers n'a, dans la plupart des cas, pas permis d'identifier la présence de composants susceptibles d'être amortis sur une durée significativement différente de celle de l'immobilisation principale. En conséquence, il a été fait dérogation aux règlements CRC 2002-10 et 2003-07 pour ce qui concerne le principe de comptabilisation par composants pour ce type d'immobilisations.

Pour les actifs immobiliers de plus de 500 K€ (hors achat du terrain) acquis à partir de 2018, la décomposition en composants significatifs est systématique.

Le recours aux services d'un expert immobilier est systématique lorsque l'actif a une valeur supérieure à 1 000 K€.

### 1.2.2 Immobilisations financières

Les Titres de participation sont inscrits à l'actif du bilan pour leur coût d'entrée.

Lorsque la valeur vénale des titres inscrits à l'actif du bilan est inférieure à la valeur d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée pour chaque titre à hauteur du risque encouru.

Ce principe est également appliqué aux créances rattachées à ces participations.

### 1.2.3 Créances

Les créances sont inscrites à l'actif du bilan pour leur valeur nominale.

Si nécessaire, une provision pour dépréciation est constituée en fonction du risque de non recouvrement encouru sur chacune d'elles.

### 1.2.4 Valeurs mobilières de placement

Les Valeurs Mobilières de Placement sont inscrites à l'actif du bilan pour leur coût d'entrée.

A la clôture de l'exercice, en présence de moins-value latente, une provision pour dépréciation est constituée à due concurrence.

### 1.2.5 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont évaluées en fonction de leur nature et du risque effectivement encouru.

### 1.2.6 Elaboration des comptes de l'Ordre

Chaque Conseil (national, régional ou départemental) est responsable de la saisie comptable des opérations le concernant.

Le Conseil national établit les écritures d'inventaire et d'arrêtés des comptes à partir des éléments qui lui sont transmis.

Les comptes de l'Ordre consistent en la sommation des comptabilités de toutes ces structures, retraitée des éliminations des dettes et créances réciproques ainsi que des produits et charges réciproques (écritures de présentation du Bilan).



### 1.2.7 Evaluation des cotisations de l'exercice

Le système de gestion des cotisations et du Tableau ne permet pas, dans sa configuration actuelle, de justifier de manière suffisamment fiable les cotisations à recevoir à la clôture d'un exercice.

Les cotisations à recevoir à la clôture d'un exercice N sont évaluées sur la base des appels de cotisations émis au titre des années N-9 à N, pondérés d'un coefficient de recouvrabilité et diminués des cotisations effectivement encaissées sur ces mêmes périodes.

En 2021 et sur la base des cotisations appelées au titre de 2012 à 2020, le coefficient de recouvrabilité moyen constaté est de 94,91%.

Les produits 2021 de l'Ordre sont donc constitués des rubriques suivantes :

- les cotisations encaissées au cours de l'exercice comptable 2021 ;
- les cotisations à recevoir évaluées selon la méthode décrite ci-dessus.

### 1.2.8 Evènements significatifs

#### COVID-19

Depuis début 2020, une grande partie des pays dans le monde ont dû faire face à l'épidémie de COVID 19. Cette épidémie, du fait de la mise en place de mesures sanitaires, a eu des conséquences sans précédents récents sur l'économie mondiale.

En France des dispositifs publics de soutien à l'économie, mis en place au cours de l'année 2020 ont été maintenus sur l'exercice 2021.

L'Ordre pour l'année 2021 a choisi de ne pas avoir recours à différents mécanismes d'aides mis en place par le gouvernement (recours à l'activité partielle, décalage d'échéances de remboursement d'emprunts, recours à l'endettement garanti par l'Etat...)

L'Ordre a poursuivi sur l'année 2021 les mesures de protection suivantes :

- mesures de protection des salariés et des élus : information, gestes barrière, distribution de matériels de protection (gel hydroalcoolique, masques, ...) et investissement dans les outils de travail à distance,
- mesures de protection des professionnels et des patients : information, gestes barrière, distribution de matériels de protection (masques, ...),
- mesures de soutien économique à la profession (déblocage d'un budget entraide "Covid", et entraide "Etudiants").

#### Traitement social des indemnités des élus

Pour tenir compte des récents revirements de jurisprudence, le Conseil national, par le biais d'une circulaire en date du 4 juin 2018, a décidé de demander à ses représentations (nationale, régionales ou départementales) de saisir les caisses de Sécurité Sociale pour obtenir le remboursement des contributions sociales (CSG, CRDS) ayant grevé les indemnités versées aux élus des instances pour la période 2015-2018. Les procédures de remboursement validées sans contestation à la date d'arrêt des comptes ont été comptabilisées sur l'exercice en rubrique "produits exceptionnels".

Compte tenu du fait que ces indemnités ont été soumises à l'impôt entre les mains des bénéficiaires sur un montant supérieur au montant net effectivement perçu (réintégration de la CSG non déductible et de la CRDS), les instances concernées par les remboursements de contributions procèdent au reversement de la quote-part des contributions ayant subi l'impôt, directement aux élus. Ces reversements effectués ou à effectuer sont comptabilisées sur l'exercice en "charges exceptionnelles".

### 1.2.9 Evènements postérieur à la clôture

NEANT

## 2 COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

## 2.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (en Euros)

	Brut au début de l'exercice	Augmentation de l'exercice	Virement poste à poste	Diminution de l'exercice	Brut à la fin de l'exercice
Concessions, brevets, logiciels, licences	918 000	2 563	365 240	-130	1 285 673
Immobilisations incorporelles en cours	187 936	377 288	-365 240	-12 048	187 936
Avances, acomptes versés s/commandes					
<b>Total</b>	<b>1 105 936</b>	<b>379 851</b>		<b>-12 178</b>	<b>1 473 609</b>

Le solde des immobilisations incorporelles en cours correspond principalement aux investissements effectués par le Conseil national aux fins de modernisation du système d'information et qui n'ont pas encore été déployés.

L'augmentation générale du poste sur l'exercice s'explique par l'acquisition de licences destinées à homogénéiser et sécuriser les outils bureautiques utilisés par les élus et les salariés des structures ordinaires.

## 2.2 DONATIONS TEMPORAIRES D'USUFRUIT

NEANT

## 2.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES (en Euros)

	Brut à la fin de l'exercice	Augmentation de l'exercice	Virement poste à poste	Diminution de l'exercice	Brut à la fin de l'exercice
Terrains	11 087 683	84 044	260 978		11 432 705
Constructions	11 556 256	88 011	1 037 370		12 681 638
Installations générales	4 855 978	87 132	76 348		5 019 458
Matériel de bureau et informatique	2 576 557	283 949	9 629	-9 531	2 860 605
Mobilier	1 169 751	28 354	29 054	-1 625	1 225 534
Immobilisations corporelles en cours	20 495	61 144	-63 434	-4 154	14 051
Avances, acomptes versés s/commandes	181 126	1 219 195	-1 349 945	-9 119	41 257
<b>Total</b>	<b>31 447 847</b>	<b>1 851 830</b>		<b>-24 430</b>	<b>33 275 247</b>

## 2.4 AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES (en Euros)

	Cumul à la fin de l'exercice	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Cumul à la fin de l'exercice
Concessions, brevets, logiciels, licences	826 899	106 478	-130	933 246
Constructions	2 290 756	490 677		2 781 433
Installations générales	2 788 105	181 951		2 970 057
Matériel de bureau et informatique	1 684 110	217 180	-8 670	1 892 620
Mobilier	809 654	59 547	-1 625	867 576
<b>Total</b>	<b>8 399 524</b>	<b>1 055 833</b>	<b>-10 425</b>	<b>9 444 932</b>

- dotations d'exploitation aux amortissements

1 055 217

- dotations exceptionnelles aux amortissements

617

**Total** **1 055 833** euros

**2.5 IMMOBILISATIONS FINANCIERES (en Euros)**

	Brut au début de l'exercice	Augmentation de l'exercice	Virement poste à poste	Diminution de l'exercice	Brut à la fin de l'exercice
Titres de participation	15 204				15 204
Créances rattachées à des participations	2 500				2 500
Autres participations	10 101				10 101
Prêt effort de construction	7 743				7 743
Dépôts de garantie locaux	93 873	4 240		-13 045	85 068
Dépôts de garantie matériels	3 428				3 428
Autres dépôts de garantie	47 250	10 900		-1 000	57 150
<b>Total</b>	<b>180 100</b>	<b>15 140</b>		<b>-14 045</b>	<b>181 195</b>

Les titres de participation sont des titres de SCI propriétaires des locaux occupés par les Conseils départementaux et régionaux.

Les créances rattachées sont des avances en compte-courant consenties à ces mêmes SCI.

Les autres participations sont constituées de parts souscrites auprès de banques mutualistes ou coopératives.

Les autres dépôts de garantie sont constitués de consignations versées pour plusieurs litiges en cours.

**2.6 VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT**

Les valeurs mobilières de placement sont majoritairement constituées de produits de trésorerie présentant une exposition quasi-nulle aux risques de marché.

L'absence d'écart de moins-value latente à la date de clôture de l'exercice justifie l'absence de dépréciation.

**2.7 PRODUITS A RECEVOIR**

Les produits à recevoir sont les suivants :

- Cotisations à recevoir (cf. § 1.2.7)	1 560 986
- Produits des refacturations	13 570
- Fournisseurs, rabais remises et ristournes	11 930
- Urssaf remboursement CSG/CRDS sur indemnités des élus (cf. § 1.2.8)	7 707
- Etat	646
- Banques et intérêts courus	16 770
<b>Total</b>	<b>1 611 609 euros</b>

**2.8 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE**

Les charges constatées d'avance pour 356 651 euros correspondent à des charges d'exploitation facturées sur l'exercice 2021 et relatives à des exercices postérieurs.

**2.9 ECHEANCES DES CREANCES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE (en Euros)**

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé	155 890		155 890
Créances de l'actif circulant	1 699 101	1 699 101	-
Charges constatées d'avance	356 651	312 624	44 026
<b>Total</b>	<b>2 211 641</b>	<b>2 011 725</b>	<b>199 916</b>

**2.10 TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES (en Euros)**

	à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	à la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves	29 815 425	2 286 455			32 101 879
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	2 286 455	-2 286 455	2 424 171		2 424 171
<b>Situation nette</b>	<b>32 101 879</b>				<b>34 526 051</b>
Dotations consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
<b>Total</b>	<b>32 101 879</b>	<b>-</b>	<b>2 424 171</b>		<b>34 526 051</b>

Les fonds propres de l'Ordre sont intégralement dédiés au financement de ses activités propres (pas de fonds dédiés).

**2.11 CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS**

NEANT

**2.12 FONDS REPORTES AUX LEGS OU DONATIONS**

NEANT

**2.13 PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES (en Euros)**

	Cumul au début de l'exercice	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Cumul à la fin de l'exercice
Eventuels risques prud'homaux identifiés	61 118	83 996	-49 450	95 664
Eventuels litiges liés à la défense de la profession	72 000	35 875	-36 000	71 875
<b>Total</b>	<b>133 118</b>	<b>119 871</b>	<b>-85 450</b>	<b>167 539</b>
- dotations/reprises d'exploitation		119 871	-85 450	
- dotations/reprises exceptionnelles		-	-	
<b>Total</b>		<b>119 871</b>	<b>-85 450</b>	<b>euros</b>

**2.14 CHARGES A PAYER**

Les charges à payer se décomposent comme suit :

- CSG/CRDS à reverser aux élus au titre des remboursements Urssaf (cf. § 1.2.8)	8 573
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	389 477
- Personnel	378 158
- Organismes sociaux	213 397
- Etat	168 228
- Banque et intérêts courus	2 544
<b>Total</b>	<b>1 160 376 euros</b>

## 2.15 EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (en Euros)

Les emprunts contractés par l'Ordre auprès des établissements bancaires et inclus dans ce poste se décomposent comme suit :

Emprunteur	Taux	Durée initiale	Dettes au début de l'exercice	Souscription de la période	Remboursement de la période	Dettes à la clôture de l'exercice
CNO emprunt n°1	1,25%	180 mois	8 241 771		-259 124	7 982 646
CNO emprunt n°2	0,60%	84 mois	2 306 259		-571 387	1 734 872
CRO Centre - Val de Loire	1,30%	105 mois	31 152		-6 286	24 866
CRO Bourgogne - Franche Comté	2,50%	173 mois	19 193		-3 586	15 608
CRO Auvergne Rhône-Alpes n°1	1,65%	240 mois	88 030		-8 091	79 939
CRO Auvergne Rhône-Alpes n°2	1,65%	225 mois	90 726		-8 339	82 388
CRO Provence-Alpes-Côte d'Azur	0,68%	120 mois		196 900	-9 845	187 055
CDO Ariège	1,30%	120 mois	26 168		-4 221	21 947
CDO Aude	1,75%	180 mois	56 384		-4 978	51 406
CDO Aveyron	0,98%	120 mois	30 323		-3 473	26 849
CDO Côte-d'Or	2,50%	174 mois	51 902		-9 530	42 372
CDO Dordogne	0,95%	120 mois		61 794	-2 952	58 842
CDO Haute-Garonne	1,55%	120 mois	80 173		-14 510	65 663
CDO Indre-et-Loire	1,05%	119 mois	43 046		-6 889	36 157
CDO Isère	0,71%	120 mois	199 052		-20 144	178 908
CDO Landes	1,75%	180 mois	95 687		-8 754	86 933
CDO Loir-et-Cher	0,87%	133 mois		64 912		64 912
CDO Loiret	1,30%	105 mois	31 152		-6 286	24 866
CDO Marne	0,68%	120 mois	79 482		-9 023	70 459
CDO Meurthe-et-Moselle	1,65%	180 mois	101 286		-9 394	91 892
CDO Moselle	1,55%	144 mois	149 181		-20 082	129 099
CDO Puy-de-Dôme	0,54%	72 mois	61 347		-6 368	54 980
CDO Pyrénées-Atlantiques	2,35%	216 mois	123 305		-14 017	109 289
CDO Hautes-Pyrénées	1,25%	120 mois	44 153		-7 030	37 124
CDO Savoie	1,55%	120 mois	50 801		-9 361	41 441
CDO Haute-Savoie	0,68%	120 mois		100 692	-6 502	94 190
CDO Paris	2,10%	240 mois	648 611		-60 017	588 594
CDO Seine-et-Marne	1,35%	120 mois	130 692		-14 365	116 327
CDO Var	0,62%	120 mois		120 207	-5 835	114 372
CDO Vaucluse	1,55%	120 mois	39 508		-7 161	32 347
CDO Vienne	1,25%	120 mois	51 325		-6 493	44 832
CDO Haute-Vienne	0,93%	120 mois	134 173		-13 208	120 965
CDO Seine-Saint-Denis	1,30%	120 mois	81 997		-13 619	68 378
CDO Val-de-Marne	0,95%	120 mois	171 653		-19 684	151 970
<b>Total</b>			<b>13 258 534</b>	<b>544 505</b>	<b>-1 170 553</b>	<b>12 632 486</b>

La dette de fin d'exercice est remboursable selon les échéances à venir suivantes :

- Capital restant dû à moins d'un an	1 209 307
- Capital restant dû de un à cinq ans	4 915 455
- Capital restant dû à plus de cinq ans	6 507 724
<b>Total</b>	<b>12 632 486</b>

La majeure partie des emprunts bancaires contractés par les structures est destinée à l'acquisition ou l'aménagement des locaux occupés.

Les autres dettes envers les établissements de crédit sont principalement composés :

- des intérêts courus sur emprunts
- des découverts bancaires autorisés.

## 2.16 ECHEANCES DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Echéance à plus de cinq ans
Emprunts et dettes assimilées	12 833 449	1 410 270	4 915 455	6 507 724
Fournisseurs et comptes rattachés	1 524 171	1 524 171		
Autres dettes	1 100 430	1 100 430		
Produits constatés d'avance	707	707		
<b>Total</b>	<b>15 458 758</b>	<b>4 035 579</b>	<b>4 915 455</b>	<b>6 507 724</b>

## 2.17 DETAIL DES PRODUITS D'EXPLOITATION

Les produits d'exploitation se décomposent comme suit :

- Cotisations (cf. § 2.18)	21 968 496	
- Reprises sur dépréciations et provisions	85 450	
- Transfert de charges d'exploitation	111 576	
- Revenus des activités annexes	26 336	
- Produits divers de gestion courante	813	
<b>Total</b>	<b>22 192 670</b>	<b>euros</b>

## 2.18 RESSOURCES DE L'ORDRE : DETAIL DES PRODUITS DES COTISATIONS

	2021 (en euros)	2020 (en euros)
L'ensemble des cotisations encaissées nettes des impayés et remboursements s'élève sur l'exercice N à	21 803 925	20 758 994
- sur ce volume, certaines cotisations ne pouvaient pas être attribuées au CDO auquel se rattache le cotisant <sup>(1)</sup>	-10 441	-39 594
- les cotisations non affectées en N-1 et réparties en N s'élevaient à la somme de	39 594	-2 969
<b>De ce fait, les cotisations nettes collectées et réparties s'élèvent à un montant de</b>	<b>21 833 078</b>	<b>20 716 431</b>
Ces cotisations ont été réparties <sup>(2)</sup> selon la péréquation suivante :		
- Conseils départementaux	30% 6 549 688	6 214 755
- Conseils régionaux	6% 1 309 985	1 242 986
- National	64% 13 973 405	13 258 690
	<b>Σ = 21 833 078</b>	<b>20 716 431</b>
Les cotisations à recevoir relatives aux exercices N et précédents (cf. § 2.7) sont constatées en N pour	1 560 986	1 425 568
Les opérations N-1 de césure d'exercice ont eu un impact comptable sur l'exercice N pour	-1 425 568	-740 677
<b>Produits comptabilisés</b>	<b>21 968 496</b>	<b>21 401 322</b>

<sup>(1)</sup> en N+1, ces sommes ont été régularisées

<sup>(2)</sup> cette répartition est calculée par le système informatique de gestion.

## 2.19 LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE

NEANT

## 2.20 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

L'Ordre n'a pas identifié l'existence de contributions volontaires en nature. En conséquence, les conditions rendant nécessaires leur valorisation et leur comptabilisation demeurent insatisfaites à la clôture de l'exercice.

**2.21 TRANSACTIONS EFFECTUEES AVEC LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES (DENOMMEES LES CONTREPARTIES)**

NEANT

**2.22 DETAIL DU RESULTAT EXCEPTIONNEL**

Le résultat exceptionnel de l'Ordre se décompose comme suit :

	charges	produits	
- URSSAF : remboursements accordés y compris contributions (cf. § 1.2.8)	7 670	27 474	
- Litiges : condamnations et transactions	11 670	25 270	
- Pénalités fiscales et sociales	11		
- Sorties d'immobilisations corporelles	861		
- Autres opérations exceptionnelles (indemnités, remboursements, ...)	3 656	4 782	
<b>Total</b>	<b>23 868</b>	<b>57 525</b>	<b>euros</b>

**2.23 REMUNERATION DES ORGANES DE DIRECTION**

Les organes de direction ne sont pas rémunérés mais bénéficient d'une indemnisation et du remboursement de leurs frais sur justificatifs, au titre de leur mission ordinale et dans le respect des dispositions du Code de la Santé Publique et du Règlement de Trésorerie.

**2.24 EFFECTIF SALARIE**

L'effectif employé au cours de l'exercice par l'ensemble des structures ordinales s'établit à 175 personnes contre 173 personnes au cours de l'exercice précédent.

**2.25 CAUTIONS ET AUTRES GARANTIES**

Les cautions et autres garanties ont été données par les structures ordinales principalement lors de la souscription d'emprunts et sont détaillées ci-après :

Garant	Prêteur	Emprunteur	Montant Garanti	Type de garantie
CNO	Société Gén.	Toutes structures ordinales	551 657	Nantissement de compte à terme
CNO	Société Gén.	CNO	9 717 518	Privilège de prêteur de deniers
CNO	Banque Pop.	CDO Côte d'Or	42 372	Caution solidaire du CNOMK
CNO	Banque Pop.	CRO Bourgogne-Franche Comté	15 608	Caution solidaire du CNOMK
CDO Ariège	Société Gén.	CDO Ariège	21 947	Privilège de prêteur de deniers
CDO Aveyron	Société Gén.	CDO Aveyron	26 849	Privilège de prêteur de deniers
CDO Dordogne	Société Gén.	CDO Dordogne	58 842	Privilège de prêteur de deniers
CDO Haute-Garonne	Société Gén.	CDO Haute-Garonne	65 663	Privilège de prêteur de deniers
CDO Isère	Société Gén.	CDO Isère	178 908	Privilège de prêteur de deniers
CDO Loir-et-Cher	Société Gén.	CDO Loir-et-Cher	64 912	Hypothèque
CDO Loiret	Société Gén.	CDO Loiret	24 866	Privilège de prêteur de deniers
CDO Puy-de-Dôme	Société Gén.	CDO Puy-de-Dôme	54 980	Privilège de prêteur de deniers
CDO Pyrénées-Atlantiques	Banque Pop. Banque Pop.	CDO Pyrénées-Atlantiques	109 289	Privilège de prêteur de deniers & Hypothèque
CDO Hautes-Pyrénées	Société Gén.	CDO Hautes-Pyrénées	37 124	Privilège de prêteur de deniers
CDO Savoie	Société Gén. Société Gén.	CDO Savoie	41 441	Privilège de prêteur de deniers & Hypothèque
CDO Haute-Savoie	Société Gén.	CDO Haute-Savoie	94 190	Privilège de prêteur de deniers
CDO Seine-et-Marne	Société Gén.	CDO Seine-et-Marne	116 327	Privilège de prêteur de deniers
CDO Var	Société Gén.	CDO Var	114 372	Privilège de prêteur de deniers
CDO Vaucluse	Société Gén.	CDO Vaucluse	32 347	Privilège de prêteur de deniers
CDO Vienne	Société Gén.	CDO Vienne	44 832	Privilège de prêteur de deniers
CDO Haute-Vienne	Société Gén.	CDO Haute-Vienne	120 965	Privilège de prêteur de deniers
CDO Seine-Saint-Denis	Société Gén.	CDO Seine-Saint-Denis	68 378	Privilège de prêteur de deniers
CDO Val-de-Marne	Société Gén.	CDO Val-de-Marne	151 970	Privilège de prêteur de deniers
CRO Auvergne-Rhone Alpes	Banque Pop.	CRO Auvergne-Rhone Alpes	79 939	Privilège de prêteur de deniers
CRO Provence-Alpes-Côte d'Azur	Société Gén.	CRO Provence-Alpes-Côte d'Azur	187 055	Privilège de prêteur de deniers
CRO Centre - Val de Loire	Société Gén.	CRO Centre- Val de Loire	24 866	Privilège de prêteur de deniers

## 2.26 ENGAGEMENTS DE CREDIT-BAILS

Les engagements découlant des contrats conclus ne sont pas considérés comme significatifs :

- 6 contrats recensés pour des copieurs dans 6 structures,
- 2 contrats recensés pour des matériels informatiques ou de téléphonie dans 3 structures.

Le Conseil départemental de l'Hérault a souscrit un bail professionnel avec option d'achat d'une durée de 12 ans jusqu'en septembre 2022.

Les loyers déjà payés au 31/12/2021 s'élèvent à 155 790 euros.

L'engagement de loyers restant à verser à cette même date est de 10 386 euros.

Le total du contrat s'établit ainsi à 166 176 euros, hors l'option d'achat à la fin du bail.

En cas de levée d'option à l'expiration du bail, le prix de vente ferme et définitif est fixé à la somme de 184 027 euros sur laquelle s'imputeront les loyers échus.

## 2.27 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DES APPELS A PROJETS

Le Conseil national a pris les engagements suivants relatifs aux financements de projets de recherche scientifiques intéressant la profession :

Projet	Vote du Conseil national	Montant brut du financement	Montant engagé exercices passés	Montant engagé sur l'exercice
Santé mentale et kinésithérapie	mars-19	3 000	-	3 000
Accès direct pour les patients lombalgiques aigus dans les structures pluri-professionnelles de santé	sept-20	51 800	-	25 900
Parcours de soin optimisé après rupture du ligament croisé antérieur	sept-20	7 102	-	3 551
Renforcement des muscles inspiratoires dans les syndromes d'apnées et d'hypopnées obstructives du sommeil	sept-21	8 000		-
Comparaison chirurgie / rééducation pour les douleurs sous-acromiales non traumatiques	sept-21	50 750		-
Efficacité de la technique neurodynamique en glissement en position "slump" sur le seuil de douleur à la pression / territoire sciatique	sept-21	55 334		-
<b>Total</b>		<b>175 986</b>		<b>32 451</b>

## 2.28 ENGAGEMENTS DE FIN DE CARRIERE

La valorisation des engagements de fin de carrière a été faite par l'assureur SOGECAP pour l'ensemble des structures ordinaires employant des salariés au 31/12/2020.

Les droits acquis par ces salariés au titre des indemnités futures de fin de carrière ont été déterminés en fonction de l'âge, de l'ancienneté et de la rémunération actuelle de chaque salarié. À ces données ont été appliquées des hypothèses d'évolution salariale, d'espérance de vie, de taux de rotation du personnel et d'âge estimé de départ à la retraite.

Le montant des engagements de retraite non comptabilisés projetés au 31/12/2021 s'établit à 237 198 euros, compte tenu d'un taux d'actualisation de 0,70% et des hypothèses retenues :

- Tables de mortalité TH 00-02 (vie) et TF 00-02 (vie)
- Taux de charges patronales 48,00%
- Progression annuelle des salaires +2,00%

et en fonction de la catégorie :

- Âge de cessation d'activité
 

<b>Cadres</b>	<b>Non cadres</b>
65 ans	62 ans

\*\*\*\*\*